



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarantième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 23 février 1966,
à 11 h 45

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
Ouverture de la session	1
Point 1 de l'ordre du jour:	
Election du Président et des Vice-Présidents pour 1966	1
Point 2 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour	2

Président provisoire: M. Philippe de SEYNES
(Sous-Secrétaire aux affaires économiques et
sociales).

Président: M. Tewfik BOUATTOURA (Algérie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Autriche, Costa Rica, Danemark, Ghana, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mauritanie, Mexique, Nigéria, République socialiste soviétique de Biélorussie, Sénégal, Soudan, Turquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le représentant des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Ouverture de la session

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** déclare ouverte la quarantième session du Conseil économique et social. Il rend hommage au Président de la trente-neuvième session, M. Matsui (Japon), qui a cessé d'être le représentant d'un membre du Conseil, et aux deux Vice-Présidents, M. Pachachi (Irak) et M. Hajek (Tchécoslovaquie), qui se sont vu depuis confier des

postes ministériels dans leur pays, et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président et des Vice-Présidents
pour 1966

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** invite les membres du Conseil à désigner des candidats aux fonctions de Président du Conseil économique et social pour 1966.

3. M. **HASAN** (Pakistan) propose, au nom du Groupe des pays africains et asiatiques, la candidature de M. Bouattoura (Algérie) en exaltant l'esprit de solidarité qui unit les pays d'Afrique et d'Asie, et il souhaite que M. Bouattoura soit élu par acclamation.

4. M. **SEYDOUX** (France) appuie cette candidature. Il rend hommage à M. Bouattoura et au gouvernement qu'il représente en rappelant que l'Algérie entretient avec la France des rapports de coopération fructueux et que la structure économique qu'elle est en train de mettre en place peut constituer un exemple.

5. M. **BESA** (Chili) appuie la candidature de M. Bouattoura.

6. M. **MAKEEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie également cette candidature et souligne que c'est la première fois qu'un représentant d'un pays africain se voit proposé pour présider le Conseil économique et social.

M. Bouattoura (Algérie) est élu Président par acclamation.

M. Bouattoura prend la présidence.

7. Le **PRESIDENT** remercie le représentant du Pakistan qui, en présentant la candidature d'un représentant d'un pays africain, a témoigné l'amitié et la solidarité qui lient les pays d'Afrique et d'Asie. Il remercie également les représentants de la France, du Chili et de l'Union soviétique, et souligne, comme M. Seydoux, l'intérêt que présente la coopération franco-algérienne, exemple de coopération entre un pays développé et un pays en voie de développement.

8. De l'avis du Président, l'Afrique est appelée à diriger les débats du Conseil en une année charnière. La trente-neuvième session, grâce aux efforts de M. Matsui et des deux Vice-Présidents, M. Pachachi et M. Hajek, ainsi qu'à la contribution de M. Fernandini, auquel le Président rend hommage, a ouvert la voie à une action plus énergique et plus efficace. L'élargissement du Conseil rend possible la participation de tous à la solution des problèmes communs. Le Président souhaite d'autres réformes dans la structure et les mécanismes du Conseil, et dans la façon d'aborder les problèmes. Dans un monde où la nécessité de maintenir la paix et de combler l'abîme économique qui sépare les nations pose des problèmes

cruciaux, le Conseil doit, en faisant preuve à la fois d'un dynamisme opiniâtre et d'une attention réfléchie, faire de l'année 1966 une année de renouveau.

9. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Président propose en premier lieu que l'élection du premier et du second Vice-Président soit reportée à la séance de l'après-midi, et en deuxième lieu que le point 2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'adoption de l'ordre du jour, soit abordé immédiatement.

Il en est ainsi décidé.

10. M. VARELA (Panama), après avoir demandé l'assentiment du Président pour une intervention qui n'a pas trait directement à la question à l'examen, tient, au nom du peuple et du Gouvernement panaméens, à saluer cordialement tous les représentants du Conseil et à exprimer sa conviction que le représentant de l'Algérie, qui vient d'être élu Président, saura diriger les travaux du Conseil avec une grande sagesse.

11. Il tient aussi à déclarer que sa délégation sera toujours prête à coopérer avec les autres membres du Conseil pour réaliser ses objectifs dans un monde troublé par de graves problèmes, qui entravent depuis des siècles le progrès des peuples en voie de développement. Il ne doute pas que tous les membres du Conseil sont animés de la ferme résolution de servir les intérêts de l'humanité en favorisant la croissance économique et le progrès social par des activités visant à accélérer le processus de développement, processus qui n'a jamais pu et ne pourra jamais constituer un phénomène spontané mais qui doit se fonder sur une coopération, une résolution et une action qui soulignent sans cesse davantage la nécessité d'une interdépendance rationnelle entre les peuples et qui appuient sans défaillance le principe selon lequel l'objectif le plus important et le plus élevé de l'Etat doit être le bien-être de l'homme, dans la liberté et dans le respect de la personne humaine.

12. M. Varela estime que le conseil économique et social devra, avec un dynamisme persévérant, orienter son action vers la satisfaction des besoins urgents dont souffrent les pays en voie de développement. Il devra suivre cette ligne de conduite pour éviter des explosions économiques et sociales qui pourraient engendrer des commotions politiques, dont les conséquences seraient graves pour l'ordre institutionnel auquel doit aspirer l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Organisation des Nations Unies.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour
(E/4139 et Corr.1; E/L.1102)

13. Le PRÉSIDENT propose aux membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la quarantième session (E/4139 et Corr.1).

L'ordre du jour est adopté.

14. Le PRÉSIDENT, se référant à la note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de la session (E/L.1102), indique que le Commissaire au développement industriel doit quitter New York incessamment et qu'il serait souhaitable qu'il puisse assister à l'examen préliminaire que le Conseil doit faire, à propos du point 5 de son ordre du jour, de la résolution 2089 (XX) du 20 décembre 1965 de l'Assemblée générale. Il propose donc que le Conseil procède, dès sa prochaine séance, à cet examen préliminaire, l'étude du reste du point 5 étant reportée à plus tard.

15. M. VAKIL (Iran) craint qu'on ne prolonge inutilement les débats en divisant le point 5 en deux parties. Il lui semblerait préférable que le Commissaire au développement industriel présente la question à la séance suivante et que les délégations aient la liberté de se référer à l'ensemble de la question du développement industriel.

16. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) fait observer que l'emploi du temps du Conseil pendant la première semaine de la session ne lui permettra pas d'épuiser le débat sur le point 5 de l'ordre du jour. D'autre part, le Commissaire au développement industriel n'estime pas que sa présence soit indispensable pour l'étude du rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre de développement industriel, qui constitue la première partie du point 5.

17. M. VAKIL (Iran) ne pense pas que le Conseil puisse non plus prendre une décision en une seule séance sur la deuxième partie du point 5. Il propose donc que le débat soit ouvert à la séance suivante sur l'ensemble de ce point, les délégations demeurant libres de faire porter leurs interventions aussi bien sur le rapport du Secrétaire général que sur la résolution 2089 (XX) de l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

La note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux (E/L.1102), ainsi modifiée, est approuvée.

18. Le PRÉSIDENT, conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil, demande aux organisations non gouvernementales des catégories A et B qui désirent être entendues par le Conseil sur des points de l'ordre du jour d'adresser une demande écrite au Secrétariat dans les 48 heures.

La séance est levée à 12 h 30.